

Aujourd'hui, l'état des finances publiques est dangereusement préoccupant. La dette publique représente presque 100% de la richesse nationale. Et les impôts locaux augmentent chaque année pour financer des collectivités peu rigoureuses avec l'argent des contribuables.

Au niveau national, il est difficile pour les contribuables de se faire entendre. Mais il en va tout autrement à l'échelle des communes ! En effet, de par leur nombre (plus de 36 000), les maires sont les premiers élus de France. Il est donc plus facile pour chacun d'entre-nous de les interpeller afin de leur demander des comptes ou de les féliciter.

C'est pourquoi [Contribuables Associés](http://www.contribuables.org), association qui se bat depuis plus de 20 ans pour faire reculer la dépense publique, a souhaité **vous donner les moyens de connaître l'état des dépenses des communes et leur niveau de santé financière**. Des éléments clés pour que vous vous posiez les bonnes questions sur la gestion de votre commune.

Vous trouverez donc ci-dessous la note et le diagnostic financier de la commune de CODALET.

Pour en savoir plus sur notre méthodologie, rien de plus simple:

<http://www.contribuables.org/argus-des-communes/methodologie-argus-des-communes/www.contribuables.org/argus-des-communes/>

Claude Garrec  
Président  
Contribuables Associés



est la note d'après le niveau des dépenses 2012 obtenue par

## MONSIEUR SERGE JUANCHICH

Commune

### CODALET (66500)

363 habitants  
PYRENEES-ORIENTALES (66)  
Languedoc Roussillon

Établissement public de coopération intercommunale :  
CC DU CONFLENT

## PALMARÈS DES COMMUNES



### TOP 3

Communes les plus économes



**CAMELAS**  
20/20



**CODALET**  
18/20



**EUS** 16/20



### FLOP 3

Communes les plus dépensières



**CASSAGNES**  
0/20



**CLUSES (LES)**  
0/20



**EGAT** 0/20

## DÉPENSES

C'est le niveau de dépenses totales par habitant qui permet de calculer la note du maire de la commune, par comparaison avec les autres communes de même taille. ([En savoir plus sur la méthodologie](#)). Ce paramètre est important, car des dépenses élevées nécessitent des ressources élevées (impôts, subventions, dette...)

Les dépenses de la commune (rapportées au nombre d'habitants) sont la somme des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement de la commune. Les dépenses de personnel sont une partie des dépenses de fonctionnement, mais permettent d'avoir une idée de la bonne gestion de la commune.

L'évolution des dépenses permet de mesurer l'effort fait par la commune pour les maîtriser pendant le dernier mandat. La note principale mérite d'être nuancée par cette seconde note :

La note d'évolution des dépenses de la commune (hors EPCI) entre 2008 et 2012 est de :

# 14 /20

3.4 % par an

	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses totales de la commune par habitant	541 €	600€	508€	649€	585€
dont Dépenses de Fonctionnement par habitant	431 €	400 €	387 €	457 €	453 €
dont Dépenses de Personnel par habitant	221 €	200 €	200 €	225 €	224 €

La plupart des maires ont délégué une partie des missions de la commune à une communauté de communes. Les dépenses de cet échelon administratif supplémentaire peuvent atteindre des niveaux très élevés.

En effet, à l'échelle de la France, les dépenses des communautés de commune représentent plus du quart des dépenses totales de l'échelon communal.

En 2012, les dépenses par habitant de la communauté de communes s'élèvent à : **435 €**. En additionnant les dépenses de la commune à celles de la communauté de communes, la dépense totale par habitant s'élève à **1020 €**.

## IMPÔTS ET TAXES

### Fiscalité locale Prélèvements

Tendance depuis 2008  
0.7% par an par an

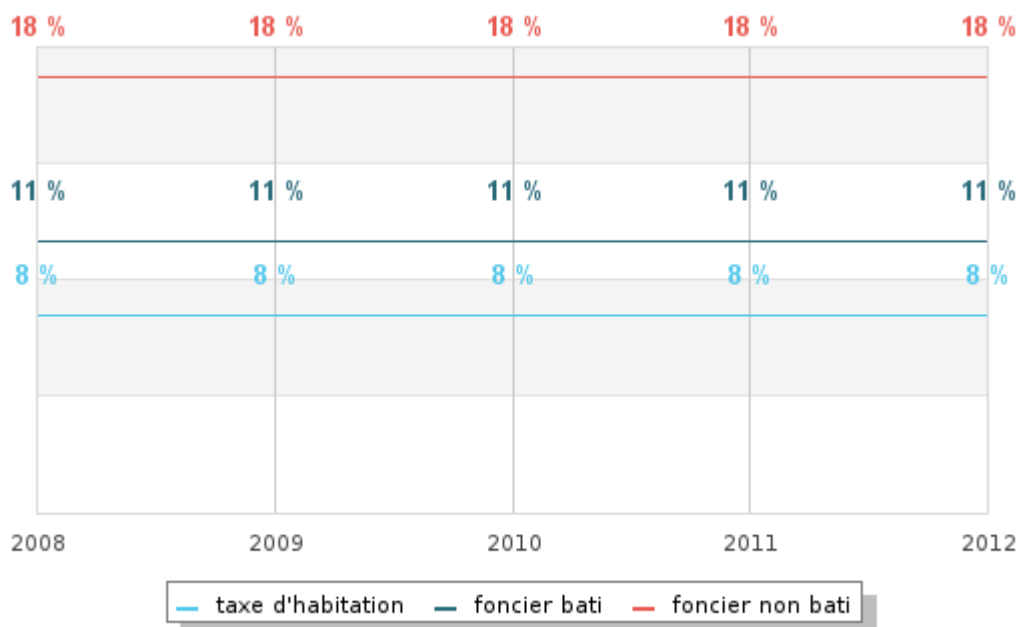
Les impôts et taxes sont à la fois prélevés sur les habitants et sur les entreprises.

	2008	2009	2010	2011	2012
Prélèvements totaux par habitant	234€	182€	203€	186€	242€

En 2012, les impôts locaux de la communauté de communes s'élèvent à **156 € par habitant**.

### Évolution des taux

La fiscalité locale repose pour l'essentiel sur 4 taxes différentes : la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la contribution territoriale des entreprises. Les montants prélevés sont le résultat d'un calcul basé sur l'assiette (la base taxable) et les taux (le pourcentage prélevé sur cette base). Seuls les taux sont votés par le conseil municipal. (voir tableau ci-dessous) .



## DETTE

### dette

Tendance depuis 2008  
3.5% par an

Quand les impôts, les taxes, les subventions et les dotations de l'Etat ne suffisent pas à financer les dépenses de la commune, le maire peut avoir recours à l'endettement. Le remboursement des anciennes et nouvelles dettes a un coût croissant au fur et à mesure que la commune contracte de nouvelles dettes. Les intérêts de la dette alourdissent les dépenses de fonctionnement

	2008	2009	2010	2011	2012
Dette par habitant	80€	124€	145€	120€	94€

*“Trop de dépenses publiques c'est trop d'impôts”*

[www.contribuables.org](http://www.contribuables.org)